Nations Unies $A_{56/824}$ – $S_{2002/174}$



Distr. générale 20 février 2002 Français Original: anglais

Assemblée générale Cinquante-sixième session Point 166 de l'ordre du jour Mesures visant à éliminer le terrorisme international Conseil de sécurité Cinquante-septième année

Lettre datée du 19 février 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur les derniers incidents survenus dans la campagne terroriste palestinienne dirigée contre Israël.

Dans la soirée du samedi 16 février, approximativement à 19 h 45 (heure locale), un kamikaze s'est fait sauter près d'une pizzeria dans la localité de Karnei Shomron. Cet attentat s'est produit à une heure où le centre commercial était rempli de monde, tuant deux jeunes Israéliens – Nehemia Amar et Keren Satsky, l'un et l'autre âgés de 15 ans. Vingt-neuf autres personnes ont été blessées, dont plusieurs grièvement. Le Front populaire de libération de la Palestine a revendiqué la responsabilité de cet attentat.

Le 18 février, dans la soirée, en l'espace de deux heures, quatre Israéliens ont été tués lors de deux attaques distinctes. La première s'est produite près de l'entrée de la localité de Gush Katif où deux terroristes palestiniens placés en embuscade ont tiré sur deux véhicules israéliens, tuant une femme israélienne, Ahuva Amergi, et en blessant grièvement une autre. À l'arrivée d'une escouade israélienne, des coups de feu ont été échangés et deux soldats israéliens ont été tués. Les brigades Al-Aksa, relevant du Fatah, propre faction du Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, ont revendiqué la responsabilité de cette attaque.

La deuxième s'était produite deux heures plus tôt dans les faubourgs de Jérusalem où des policiers postés à un barrage routier avaient arrêté un véhicule suspect pour l'inspecter. Les terroristes avaient alors fait exploser la voiture dans laquelle était placée une bombe puissante, tuant un policier israélien, Ahmed Mazarib, âgé de 32 ans. Les brigades Al-Aksa ont revendiqué également la responsabilité de cet attentat.

Ces attaques viennent s'ajouter à la longue série de celles de la campagne terroriste menée par les Palestiniens, qui ont été relatées en détail dans mes lettres en date des 28 janvier 2002 (A/56/798-S/2002/126), 22 janvier 2002 (A/56/788-S/2002/104), 18 janvier 2002 (A/56/781-S/2002/86), 16 janvier 2002 (A/56/774-

S/2002/73), 11 janvier 2002 (A/56/771-S/2002/47), 4 janvier 2002 (A/56/766-13 décembre 2001 (A/56/706-S/2001/1198), 4 décembre 2001 (A/56/678-S/2001/1150), 30 novembre 2001 (A/56/670-S/2001/1141), 27 novembre (A/56/663-S/2001/1121), 12 novembre 2001 (A/56/617-S/2001/1071), 2001 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048),24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août (A/56/286-S/2001/780),8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775),6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-2001 S/2001/555), 30 mai (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

L'État d'Israël soutient que l'Autorité palestinienne est directement responsable de ces attaques étant donné que c'est essentiellement aux forces qu'elle contrôle qu'est imputable la menace terroriste qui pèse toujours plus lourdement sur les civils israéliens. Les deux attaques les plus récentes ont été perpétrées par des terroristes relevant directement de l'autorité du Président Arafat puisqu'ils appartiennent à la faction au pouvoir, le Fatah. Les dirigeants palestiniens encouragent également d'autres groupes à intensifier les attaques dirigées contre Israël en remettant en liberté des personnages du Fatah, auxquels ils apportent leur coopération dans la planification et l'exécution des attentats et ne cessent d'inciter la population à la violence par le canal des médias palestiniens officiels.

Depuis toujours, le Président Arafat s'efforce obstinément de tromper le monde en clamant haut et fort qu'il ne cherche qu'à obtenir un cessez-le-feu. La saisie de 50 tonnes d'armes sophistiquées à bord du *Karine A*, il y a quelques semaines, outre le rôle central joué par ses propres forces dans les attentats dirigés contre des civils israéliens, ôte toute crédibilité à ces déclarations. Alors que la campagne terroriste palestinienne entre dans son dix-septième mois, et en dépit du fait que la communauté internationale ait proclamé que les actes de terrorisme dirigés contre des civils étaient absolument intolérables et exigé du Président Arafat

2 0225723f.doc

qu'il réagisse contre le terrorisme de façon plus concertée, on ne peut que constater avec découragement que l'Autorité palestinienne ne s'est toujours pas détournée de la voie de la violence.

En ne cessant ainsi de cautionner les violences dont font l'objet les Israéliens, le Président Arafat a violé de façon flagrante l'engagement historique qu'il avait pris dans la lettre adressée par lui le 9 septembre 1993 au défunt Premier Ministre Yitzhak Rabin, de renoncer à la violence et au terrorisme et de résoudre toutes les questions en suspens par la voie de négociations bilatérales pacifiques. Or, il persiste à inciter la population à la violence, lançant des appels à la guerre sainte et suscitant des martyrs prêts à se sacrifier pour la cause palestinienne. Les murs des écoles de l'Autorité palestinienne et d'autres bâtiments publics sont toujours ornés de portraits de kamikazes offerts à la vénération publique.

Tout cela ne peut qu'inciter à répandre plus de sang encore et n'aboutira pas au résultat auquel aspirent, l'une comme l'autre, les populations israélienne et palestinienne. La communauté internationale doit très clairement répéter au dirigeant palestinien qu'elle ne saurait tolérer le recours à la violence à des fins politiques et continuer à exercer le maximum de pressions pour qu'il cesse de soutenir le terrorisme, démantèle l'infrastructure terroriste en place sur son territoire, arrête les terroristes notoires qui y opèrent présentement en toute impunité, et pour qu'il renoue sérieusement le dialogue et reprenne les négociations.

Je vous saurais obligé de faire distribuer la présente lettre en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim (Signé) Aaron **Jacob**

0225723f.doc 3